

PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 22 MARS 2018

Le quorum atteint, Mme Franjié, vice-présidente Formation, ouvre la séance à 14h10.

Point 1 : Informations générales

Mme la vice-présidente Formation aborde la séance par quelques informations générales.

- **Evaluation des formations**

Lors de la précédente CFVU, un point d'étape de la campagne d'évaluation des formations par le HCERES a été présenté. La discussion du projet de formation et du cadrage des maquettes de l'Université de Lille, en vue de l'accréditation 2020-2024, pourra reprendre début avril dès la finalisation des comptes financiers 2017 et l'annonce des nouveaux textes réglementaires sur la Licence,

- **Révision des textes réglementaires de la Licence**

Quatre groupes de travail seront mis en place par le ministère, afin de réfléchir à la réforme du cadre du diplôme national de licence et de l'arrêté Licence. Un calendrier très restreint est annoncé ; le travail des groupes se tiendra en avril et mai, de façon à ce que l'arrêté soit promulgué début juin et que les établissements puissent disposer du cadre réglementaire pour proposer des 'oui si' pour la rentrée 2018 lors de la procédure Parcoursup. Les éléments d'avancée des travaux seront relayés par Mme la vice-présidente lors des prochaines CFVU.

- **Etudes de santé**

Deux annonces importantes ont été faites dans le domaine des études de santé : l'une porte sur la mise en place d'un service sanitaire obligatoire et l'autre sur la réforme du troisième cycle des études pharmaceutiques.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal CFVU du 15 février 2018 (validé)**Détail du Vote :**

RESULTATS DU VOTE (26 votants)	
Unanimité	

Aucune remarque n'est formulée.

Point 3 : Offre de formation 2018-2019 : nouvelles formations (validé)

- **Master Mention Langues et Sociétés parcours Etudes chinoises**

Il s'agit de valider la maquette du parcours Etudes chinoises dans la mention de Master Langues et sociétés, dont le principe d'ouverture a été votée par la CFVU de l'Université de Lille SHS du 5 décembre 2017 en vue de son affichage dans le portail national des masters. La mise en place de ce parcours avait été suspendue lors de la mise en œuvre du contrat, du fait d'un problème de soutenabilité et d'un besoin d'encadrement de la formation par un professeur des universités. Ce parcours est aujourd'hui envisageable : une professeure a été recrutée à la rentrée 2017 et la maquette proposée mutualise certains enseignements avec le master LEA.

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (26 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
24	0	2

Point 4 : Offre de formation 2018-2019 : mise à jour de l'offre de formation

- Principes généraux, procédures et calendriers

La procédure de mise à jour annuelle de l'offre de formation est présentée par Mme la vice-présidente Formation.

Tout type de modification doit être soumis, de manière réglementaire, à la CFVU, qu'il s'agisse de modifications mineures (ex. modification d'intitulés, modalités de contrôle de connaissances), de modifications structurelles (répartition d'ECTS, structure d'enseignement, création d'une option au sein d'un parcours) ou de nouvelles formations (création d'un parcours, mise en œuvre d'une modalité particulière, création d'un diplôme d'établissement).

Dans une perspective de subsidiarité, il peut être envisagé, lorsque l'établissement sera doté d'un outil de gestion et de pilotage des formations, de déléguer la validation des modifications mineures aux conseils de composantes en cours de contrat. Les modifications structurelles ou les nouvelles formations continueront à être examinées par la CFVU.

Mme la vice-présidente rappelle que toutes les modifications faites en cours de contrat le sont sous la responsabilité de l'établissement dans le cadre de l'enveloppe correspondant à la soutenabilité de l'offre de formation validée par le Ministère lors de l'accréditation. De fait, toute ouverture doit s'effectuer à coût constant ou être financée. Il convient d'en apprécier la pertinence dès l'amont en étudiant leurs compte de plusieurs critères : stratégie de formation de l'établissement, cohérence de l'offre de formation de l'établissement et de la composante, cohérence du projet global de la formation et de la composante, soutenabilité financière de la formation et de l'établissement, cohérence du parcours de l'étudiant. Par ailleurs, et même si ces considérations ne doivent contraindre les dispositifs pédagogiques, il est nécessaire d'intégrer le temps de travail administratif lié à la mise en œuvre des modifications (modélisation APOGEE notamment). Enfin, toute modification de l'offre de formation doit respecter les textes réglementaires régissant les formations.

Ces préalables posés, Mme la vice-présidente expose la procédure, qui consiste à privilégier un dialogue et une instruction préalables pour préparer au mieux l'examen par les instances. Tout projet recueille ainsi une validation de principe au niveau de la direction de la composante puis de la vice-présidence, avant d'être élaboré et affiné, le cas échéant en lien avec la direction de l'ingénierie des formations (DIF). Une fois abouti, le projet fait l'objet d'une pré-validation par la direction de la composante et la vice-présidence formation, avant son examen par l'ensemble des instances. Il s'agit ainsi de privilégier une approche d'accompagnement et de co-construction.

La faisabilité des modifications mineures est étudiée avec la DIF et pourra faire si besoin l'objet d'une demande d'arbitrage par la vice-présidence puis soumises à la CFVU.

L'outil de gestion et de pilotage des formations, qui est en cours de construction, sera basé sur l'outil utilisé par ex-Lille SHS (Référentiel des formations) en intégrant des fonctionnalités proposées par l'outil d'ex-Lille DS (COF). L'utilisation de cet outil permettra d'aboutir à une procédure unifiée. Dans l'attente, trois procédures sont proposées pour reconduire celles en vigueur dans les trois ex-établissements. Les réunions de la CFVU de mars, avril et mai sont dédiées à la mise à jour de l'offre de formation, les modalités de contrôle des connaissances étant, quant à elles, soumises à la CFVU de juin.

- Master Mention Langues et Sociétés parcours Etudes slaves option Traduction et médiation linguistique (validé)

Ce parcours résulte de la fusion des parcours Etudes russes et Etudes polonaises. Le principe d'ouverture avait été voté lors de la CFVU d'ex-Lille SHS du 5 décembre 2017 en vue de son affichage dans le portail national des masters.

- Rentrée 2018 : liste des options d'ouverture (validé)

Les licences du Campus Pont-de-Bois incluent une offre transversale se déclinant en une option transversale pré-professionnalisante (les UE 7-8 majoritairement), une UE Langue vivante étrangère (UE9) et une UE Projet de l'étudiant (UE10), s'étalant toutes sur les six semestres. Cette offre de formation se décline en une liste d'enseignements portés par une composante et proposés à ses propres étudiants ou à l'ensemble des étudiants du campus ou bien par le Bureau des enseignements transversaux de la Direction de l'ingénierie de formation. Parmi cette offre, chaque composante choisit les enseignements qu'elle retient pour chacune de ses formations. Il convient à mi contrat d'actualiser cette liste pour fermer les enseignements qui ne trouvent pas leur public

et élargir la liste des enseignements de l'UE 10 qui reste insuffisante pour accueillir tous les étudiants (cours dédoublés, valorisés en CM, etc.). Il est proposé que les options transversales qui n'ont pas trouvé leur public en tant qu'option soient fermées et proposées sous la forme d'un enseignement d'ouverture au sein de l'UE 10 « Projet de l'étudiant ». Il s'agit des quatre options suivantes : « informatique : métier du web », « informatique : programmation créative », « études de genre(s) », « culture visuelle ». Par ailleurs, il est proposé que deux options transversales, qui n'accueillent pas de public d'autres composantes deviennent des options spécifiques à la composante qui les porte ; il s'agit de : « interculturalité » (proposée aux étudiants de licence LLCER uniquement) et « langue des signes française (LSF) », proposée uniquement à ceux du parcours LSF de la licence Sciences du langage). Les enseignements de l'UE 9 ne sont pas modifiés.

Vote global :

RESULTATS DU VOTE (26 votants)
Unanimité

- **Licence Professionnelle Mention Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme parcours Aménagement territorial durable et géomatique option Apprentissage (validé)**

Il s'agit d'une licence existante portée par l'UFR de Géographie et d'Aménagement, qui passe en apprentissage à la rentrée 2018. La maquette spécifique à l'apprentissage est dès lors soumise à la CFVU. Les modifications principales concernent les UE relatives au stage et au projet tutoré, qui doivent respecter le cadrage des formations en apprentissage.

A la question portant sur le type d'entreprises susceptibles d'accueillir les apprentis et sur les débouchés de la formation, il est répondu que différents types de métiers sont envisageables, essentiellement dans le secteur public. Il peut s'agir de chargé d'étude en urbanisme auprès des communes, communautés de communes, et agences d'urbanisme qui ont un fort besoin de techniciens maîtrisant les systèmes d'information géographiques. La formation peut s'adresser à des sortants de DUT ou encore à des professionnels dans le cadre de la formation continue. M. le vice-président Formation continue et alternance relève toutefois qu'en l'absence avérée de potentiel, il sera possible de revoir l'organisation de la formation.

RESULTATS DU VOTE (28 votants)
Unanimité

Point 5 : Présentation de la réponse à l'appel à projet PIA 3 – Nouveaux cursus à l'université

Mme la vice-présidente Formation rappelle présente les principales motivations menant à la réponse à l'appel à projets : se donner les moyens de mener un projet structurant sur l'amélioration de la réussite et de l'accompagnement des étudiants dans le 1^{er} cycle en transformant l'offre de formation du 1^{er} cycle, s'intégrer dans une dynamique nationale de transformation du 1^{er} cycle et obtenir les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la Loi Orientation et Réussite.

Le projet présenté a été co-construit et alimenté par une réflexion globale menée au niveau de l'établissement avec l'ensemble des composantes. Déposé au niveau du Consortium I-SITE Université Lille Nord Europe (ULNE), il inclut l'Université de Lille et les cinq écoles publiques proposant une formation postbac (l'Ecole Centrale Lille, l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille, l'Institut Mines Télécom Lille-Douai, Sciences Po Lille et l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille). il consiste à transformer l'offre de formation de premier cycle, permettant de projeter, à un horizon de dix ans, une offre de formation modularisée et flexible, répondant à la diversité des projets professionnels et personnels des apprenants.

L'objectif général est d'intégrer une vingtaine de mentions de licence d'ici à trois ans (quarante mentions d'ici à dix ans), dans l'optique d'augmenter le nombre de diplômés de niveau licence en trois ans.

Dans ce cadre, le projet vient proposer le développement des quatre modèles de formations suivants : l'introduction d'une remédiation en licence ou en DUT, la préparation d'une insertion professionnelle à Bac+2 ou 3, les passerelles université-écoles, l'international.

Il est décliné en trois objectifs :

- Concevoir et l'expérimenter les quatre modèles de formations ;
- Concevoir et déployer la modularité, en développant une pédagogie adaptée à chaque modèle de formation, ou encore en adaptant le règlement des études au modèle (licence en 2 ou 4 ans) ;
- Accompagner la modularité, notamment du point de vue de l'apprenant, en assurant le suivi des progressions et en se dotant de points d'alerte.

Mme la vice-présidente souligne que deux projets différents sont susceptibles d'être déposés au niveau régional et souligne la nécessité d'indiquer, a minima, qu'un essaimage pourra être réalisé au niveau de l'académie.

Le débat s'engage, portant sur plusieurs aspects.

Se pose tout d'abord la question des moyens, au regard de l'objectif de doublement du nombre des diplômés en licence. Mme la vice-présidente précise qu'il n'est pas concevable d'accepter de maintenir la situation actuelle d'un nombre de groupes pléthoriques en L1 avec des taux de réussite très bas avant qu'ils ne se stabilisent et deviennent bon en L2-L3. Un tel objectif ne vise pas à garder l'existant en L1 et à ajouter des groupes supplémentaires en L2 ou L3 mais à repenser l'architecture et les flux dans le 1^{er} cycle. Elle rappelle en effet qu'une offre de formation en licence professionnelle s'est développée et peut l'être davantage dans certains domaines, à côté de la L3. De même, la remédiation ne porte pas sur la seule L1, mais sur l'ensemble des formations du 1^{er} cycle. Enfin, la structure de l'offre actuelle peut nécessiter une adaptation à cet objectif, dans le cadre de l'enjeu plus général d'amélioration des cursus post bac (BTS, DUT) au niveau régional.

Il est observé que le taux de diplômés à cinq ans est plus élevé, et que le diagnostic de départ doit être relativisé. Mme la vice-présidente en convient, même si le diplôme obtenu au bout de 5 ans est un diplôme allant du Bac +2 au Bac +5. Elle précise que l'objectif est de rendre l'absence de linéarité moins subie. Il s'agit de traiter les mauvaises orientations ou les situations d'insuffisance de pré-requis face à une orientation choisie.

La question du contenu des formations envisagées dans ce contexte est également posée. En règle générale, celui-ci est envisagé lors de la construction de la formation et se matérialise à travers le prisme de la fiche RNCP. Mme la vice-présidente précise qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les compétences visées par chaque diplôme et recensées dans la fiche RNCP. Mais celles-ci sont à la fois spécifique à chaque diplôme et transversales. Or, les compétences transversales peuvent être acquises sous différentes formes. Elle rappelle qu'il existe d'ores et déjà différents moyens d'accéder aux diplômes (formations bi-disciplinaires, en alternance, conjointes avec les écoles...). Enfin, elle indique que la modularité consiste ainsi en une adaptation pédagogique au regard du projet professionnel et/ou personnel de l'étudiant en favorisant donc l'acquisition des compétences. Elle permettra d'envisager que l'étudiant fasse un choix en fonction de son projet, et de rendre aisé le changement de choix au moyen de passerelles, tout en tenant compte de ses besoins en volume et en rythme de formation (équivalence crédits-heures, organisation pédagogique adaptée). Par ailleurs, le projet porte précisément un dispositif expérimental, permettant de tester ces nouvelles modalités, de les évaluer, avec des financements associés.

A la question posée sur les modalités pratiques d'accompagnement des apprenants par les enseignants, elle précise que le projet permettra d'obtenir des moyens supplémentaires, avec l'aide en outre de divers acteurs : Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle, Observatoire des formations, Direction de la formation continue...

Point 6 : Admission en premier cycle

- Mise en œuvre de la loi Orientation et Réussite Etudiante

En premier lieu, Mme la vice-présidente Formation dresse un état des lieux provisoire des candidatures, dont la formulation sur Parcoursup est achevée depuis le 13 mars, les candidats ayant jusqu'au 31 mars pour les confirmer.

En licence, le décompte provisoire montre plus de 79 000 candidatures sont dénombrées, soit, en valeur absolue, environ 11 000 candidatures de moins en licence par rapport à l'année précédente. Ce constat doit être relativisé pour différentes raisons : passage du nombre de vœux de 26 à 10, suppression de l'obligation de choisir une licence et suppression du mécanisme des vœux groupés en droit ayant conduit à une surévaluation automatique des candidatures. Cela ramène la diminution effective à 8 000. Par ailleurs, on relève 8 000 vœux en plus en DUT. Ainsi, au total, le

nombre de candidatures est à ce stade stable au niveau de l'Université de Lille.

Globalement, on constate des variations dans les formations sous tension (une baisse des vœux en Droit ou STAPS mais une augmentation en PACES et en Psychologie). De même, on note une baisse dans les parcours généraux ou classiques mais une hausse dans les parcours spécifiques (bi-disciplinaires, internationaux...). Il s'agit d'une tendance qui n'est, semble-t-il, pas propre à l'Université de Lille.

S'agissant de la gestion des candidatures, deux formations ont eu lieu au Ministère, portant notamment sur la mise en œuvre de l'outil d'aide à la décision et sur les aspects juridiques du processus. Le SUAIO organisera des sessions de formation sur la prise en main de l'outil d'aide à la décision auprès des équipes pédagogiques.

La composition générique des commissions d'examen des candidatures sera soumise au comité technique le 29 mars prochain puis à la CFVU du 19 avril. Ces commissions devront être nommées par le président ; elles définiront les modalités et critères d'examen pour procéder à l'examen et au classement des vœux en fonction des critères votés par la CFVU et le CA. Elles peuvent s'appuyer sur le module d'aide à la décision de Parcoursup, en pondérant les différents éléments pris en compte présents dans chaque dossier de manière à calculer une moyenne pré-classer les candidats. L'examen des dossiers débutera le 4 avril et devra être terminé pour le 18 mai au plus tard, les classements devant être reportés dans Parcoursup pour cette même date au plus tard.

S'agissant des réponses 'oui si', elles pourront recouvrir deux aspects : soit une remédiation en L1, soit une licence en quatre ans.

Les candidats qui ne reçoivent pas de place dans l'une des formations de leur choix peuvent demander à avoir accès aux motifs justifiant la décision de la commission.

Mme la vice-présidente rappelle que si certaines formations ne souhaitent pas procéder au classement, il incombera à l'établissement de mettre en œuvre le processus, en fonction des attendus et des modalités définies par les formations concernées, de manière à répondre le 22 mai à tous les candidats aux formations de l'Université de Lille.

La question de la prise en compte des situations de handicap a été soulevée auprès du Ministère. L'outil devrait évoluer, une fois la question résolue par le Ministère.

L'ensemble des textes encadrant le dispositif (loi et décret) sont accessibles sur la plateforme (<https://intranet.univ-lille.fr/accueil/vie-institutionnelle/conseils-et-commissions/>).

Une question est soulevée concernant l'impact de la hausse des candidatures sur les possibilités d'accès en PACES. Mme la vice-présidente indique qu'il est possible, au vu des capacités d'accueil, que tous les candidats ne puissent être accueillis. Toutefois, il convient de relativiser ce constat, dans la mesure où les désistements et autres régulations viendront atténuer la pression, l'année dernière 300 places sont restées vacantes en PACES. Elle rappelle que l'année dernière, seule la mention a procédé au tirage au sort.

Point 7 : Validation des acquis et accès en L2 et L3 au sein de l'établissement (validé)

Deux documents sont proposés à la CFVU :

- La procédure de validation d'acquis

Il s'agit d'un dispositif encadré par les articles D613-38 et suivants du code de l'éducation, permettant l'accès à un cycle de formation, sans avoir le diplôme requis. Il s'adresse à des publics en formation initiale ou continue, correspondant à la validation des études d'une part et à la validation des acquis personnels et professionnels d'autre part.

Pour l'année 2018-2019, il ne sera pas possible de proposer un cadrage commun pour l'Université de Lille, les pratiques étant très divergentes entre les trois anciens établissements et nécessitant un temps de concertation plus long. Il est donc proposé de reconduire les dispositifs en place dans les ex-établissements, dans le cadre d'une période de dépôt des candidatures fixée du 1er avril au 15 juin. Le cas échéant et afin de tenir compte des spécificités des usagers relevant de la formation continue, des candidatures pourront être traitées en dehors de cette période. Le cadrage des pièces à joindre aux demandes est également proposé.

- Les modalités d'accès en L2 et L3 au sein de l'établissement

Il s'agit d'examiner les cas particuliers d'accès en L2 ou L3 (accès de droit, parcours spécifiques, etc).

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (28 votants)
Unanimité

Point 8 : Vie Universitaire

- Commission FSDIE : proposition agrément des associations par l'université - Commission d'Agrément 6 mars 2018 (validé)

La commission d'agrément a pour objectif de donner l'agrément de l'université aux associations qui le souhaitent.

Mme la vice-présidente Vie étudiante expose la proposition de la commission d'agrément. Il s'agit de se prononcer sur le tableau dans son intégralité.

Nom Asso	Pdt	Secrétariat	Trésorier	catégorie	Descriptif	Avis
A tout âge	Bérénice LEGENDRE	Pauline PICARD	Christophe DUCROO	Culture	Création d'événements culturels et sportifs à destination du jeune public sur l'agglomération lilloise ; les actions auront une visée pédagogique développées sous forme ludique	Favorable : unanimité
Association des alumni de Hohai Université en France	Yuanyuan ZHENG	Yudan JIN	Yun JIA	culture	Promouvoir la culture chinoise, promouvoir l'université de Lille à Hohai en Chine	Favorable : unanimité
Association des étudiants en chimie de l'IUT A	Léa CIROU	Marilou VERGE	Alexandra SAQUET	Association de filière	Organisation d'événements destinés aux étudiants du département chimie de l'IUT A de Lille	Favorable : unanimité
Association Lilloise des étudiants en Thérapies cognitives et comportementales (AléTCC)	Nicolas KACZMAREK	Anne FLAHAUT	Pauline FRAMERY	Association de filière	Promouvoir formation du Master Psychologie parcours Thérapies Comportementales et cognitives ; promouvoir les thérapies comportementales et améliorer la communication entre praticiens, chercheurs et étudiants.	Favorable : unanimité
Hope'n	Pacome DOS REIS	Joelle MEYONGNDO NG	Priscille KASENDE	Culture	Animer la vie du campus par l'organisation d'activités permettant aux étudiants de s'interroger sur des questions à la fois éthiques, scientifiques et spirituelles	refus : vote à l'unanimité Motif : non respect du principe de laïcité

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (28 votants)
Unanimité

- Présentation du partenariat avec l'Institut de l'engagement (IE)

Il s'agit d'un institut national, qui accompagne des jeunes sur un projet d'avenir, après une période de volontariat. Les volontaires sont notamment repérés sur la qualité de leur investissement lors de leur service civique. A l'issue d'un processus de sélection, les lauréats sont accompagnés dans la maturation de leur projet par l'IE.

La convention a pour objet d'accompagner l'IE dans son développement, de proposer à des lauréats d'intégrer des formations d'U LILLE, de diversifier les profils et viviers de candidats. Il s'agit de positionner U LILLE comme université de référence sur ces engagements. Plus

particulièrement, l'université s'engage à accompagner les lauréats dans leur intégration dans les formations, en passant par les procédures de validation évoquées. Elle s'engage également à mettre en œuvre des événements communs, autour de l'engagement.

Point 9 : Conventions (validé)

Récapitulatif convention(s) – avenant(s) :

1) Avenant N°1 à l'Accord-cadre de coopération franco-omanaise N°2015/5015 entre le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille et l'Université de Lille

La première convention, portée par la Faculté de Médecine, concerne le renouvellement du partenariat avec le Sultanat d'Oman, permettant l'accueil d'étudiants omanais en internat de médecine.

2) Convention entre l'Institut de l'engagement et l'Université de Lille

La deuxième convention a fait l'objet d'une présentation au point 8.

3) Convention Programme d'échanges Etudiants (PEE) entre le Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) et l'Université de Lille

La troisième convention porte sur un partenariat avec l'association des universités québécoises, qui permet de réserver des places pour des étudiants lillois dans les universités du Québec, en fonction de critères adoptés par les établissements québécois. Toutes les universités de Québec ne sont pas adhérentes à cette association.

RESULTATS DU VOTE (28 votants)
Unanimité

L'ordre du jour épuisé, Mme la Vice-présidente lève la séance à 17h05.

Noms	Appartenance	Présent	Représenté	Absent
Vice-président				
Bureau élu				
Damien CUNY - Premier Vice-président				Abs - Excusé(e)
Lynne FRANJIÉ - VP Formation		X		
Lionel MONTAGNE - VP Recherche				Abs - Excusé(e)
François-Olivier SEYS - VP Relations Internationales				Abs - Excusé(e)
Comité de direction				
Emmanuelle JOURDAN - VP Université citoyenne		X		
Pierre BOULET - VP Transformation numérique				Abs - Excusé(e)
Ghislain CORNILLON - VP Partenariats socio-économiques				Abs - Excusé(e)
Nour-Eddine OUSSOUS - VP Relations territoriales				Abs - Excusé(e)
Sandrine ROUSSEAU - VP Vie de campus		X		
Georgette DAL - VP amélioration continue et Doyenne Faculté des Humanités				Abs - Excusé(e)
Formation				
Vincent COCQUEMPOT - VP formation continue et alternance		X		
Sylvie DELMER - VP orientation et insertion professionnelle				Abs - Excusé(e)
Christophe MONDOU - VP Innovatin pédagogique				Abs - Excusé(e)
Relations internationales				
Kathleen O'CONNOR - VP Relations internationales Adjointe				Abs - Excusé(e)
Pauline RAVINET - VP Affaires européennes				Abs - Excusé(e)
Vie de campus				
Cécile CADET - VP Vie Etudiante		X		
Murielle GARCIN - VP Activités physiques et sportives				Abs - Excusé(e)

PERSONNALITES EXTERIEURES				
Annie LEYS	MEL			Abs - Excusé(e)
Viviane OLIVO	Fondation Crédit Agricole Nord de France			Abs - Excusé(e)
Monji ZIDI	French Tech Régionale			Abs - Excusé(e)
COLLEGE A: Professeurs et assimilés				
Secteur LSHS				
Charles MERIAUX	SYNERGIES	X		
Christine BRACQUENIER	SYNERGIES	X		
Secteur ST				
Denis PETITPREZ	SYNERGIES			Abs - Excusé(e)
Bruno BASTIDE	SUNIR	X		
Secteur DS				
Claude Alain MAURAGE	SYNERGIES		M. Lerterne Flament	
Marie Pierre LETERME-FLAMENT	SYNERGIES	X		
Secteur DJEG				
Nathalie CHUSSEAU	SYNERGIES	X		
Faridah DJELLAL	SUNIR	X		
COLLEGE B: Autres enseignants				
Secteur LSHS				
Emmanuelle POULAIN-GAUTRET	SYNERGIES	X		
Nicole CHAPEL	SNESUP FSU		M. Ribaucour	
Secteur ST				
Pascal MARIOT	SYNERGIES	X		
Marc RIBAUCCOUR	ALTERNATIVE SNESUP CGT	X		

Secteur DS				
Lieven ROBBERECHT	SYNERGIES	X		
Hayfa ZGAYA BIAU	SUNIR		M. Bastide	
Secteur DJEG				
Annabal MARTIN-SALERNO	SYNERGIES		M. Le Bescond De Coatpont	
Mathieu LE BESCOND DE COATPONT	SYNERGIES	X		
Collège BIATSS				
Nicolas DELARGILLIERE	SYNERGIES	X		
Thomas DEGHAYE	CGT UDL			Abs - Excusé(e)
Christine LESAFFRE	SNPTES	X		
Laurence LEJEUNE	SUNIR			Abs - Excusé(e)
Collège USAGERS				
Secteur LSHS				
Jeremy WILLIEZ	INTER'ASSO		Mme Pierron	
Marine ETIENNE	INTER'ASSO		Mme Labbaye	
Charlotte HAMERS	UNEF			Abs - Excusé(e)
Aliocha BERNARD	SUD SOLIDAIRES & ASSOS			Abs - Excusé(e)
Secteur ST				
Mathis FAUCHART	INTER'ASSO		Mme Labbaye	
Clémence DEVIN	INTER'ASSO			Abs - Excusé(e)
Valentin GAPE	INTER'ASSO	X		
Alexandre LUCAS	UNEF	X		
Secteur DS				
Augustin CLERGIER	INTER'ASSO			Abs - Excusé(e)
Cléa GARDIN	INTER'ASSO		M. Cortot	

Hugo DUPREZ	INTER'ASSO		M. Cortot	
Clémence PIERRON	INTER'ASSO	X		
Secteur DJEG				
Edouard CORTOT	INTER'ASSO	X		
Camille LABBAYE	INTER'ASSO	X		
Sullyman BOUDERBA	UNEF		M. Lucas	
Mathias CARPENTIER	UNI: on agit, tu réussis!			Abs - Excusé(e)
Membres de droit ayant voix consultaive				
Ingrid ALFONSO FAISCA	Directrice Direction Vie Etudiante			Abs - Excusé(e)
Chritel BEAUCOURT	Directrice IAE			Abs - Excusé(e)
Stéphane BERTOLINO	Directeur Adjoint Observatoire			Abs - Excusé(e)
Fatma BOUALI	Directrice IUT C	X		
Christine BRACQUENIER	Directrice UFR LEA	X		
Martine CASSETTE	Directrice Obervatoire	X		
Jean-Gabriel CONTAMIN	Doyen FSJPS	X		
Laurent CORDONNIER	Doyen FSES			Abs - Excusé(e)
Philippe CORDONNIER	Direction internationalisation des formations			Abs - Excusé(e)
Rachid DAHMANI	Directeur BAIP			Abs - Excusé(e)
Thierry DANQUIGNY	Directeur Direction Inoovation Pédagogique			Abs - Excusé(e)
Sabine DE BOSSCHER	Directrice UFR Psychologie			Abs - Excusé(e)
Bertrand DECAUDIN	Doyen Falcuté de Pharmacie		M. Bertin	
Franck-Olivier DENAYER	Doyen Faculté d'Ingenierrie et de Management de la Santé			Abs - Excusé(e)
Etienne DEVEAUX	Doyen Faculté Chirurgie Dentaire	X		
Julie DEVILLE	Directrice UFR DECCID			Abs - Excusé(e)
Jérôme FONCEL	Directeur UFR MIME		Mme Broze	

Marie-Hélène FOSSE-GOMEZ	Directrice Institut du marketing et du management de la distribution			Abs - Excusé(e)
Didier GOSSET	Doyen Faculté de Medecine			Abs - Excusé(e)
Bénédicte GAUTIER	Directrice Adjointe Direction Scolarité	X		
Dominique HERBET	Directrice Faculté LLCE	X		
Jean JELTSCH	Directeur IFMI			Abs - Excusé(e)
Serge LAVIGNE	Directeur IUT B	X		
Eric LECLERC	Directeur UFR de Géographie et Aménagement			Abs - Excusé(e)
Catherine LENAIN	Directrice SUAIO	X		
Véronique LEVEL	Directrice Direction Mobilités et Accords Internationaux			Abs - Excusé(e)
Sylvianne LE VILLAIN	Directrice DIF	X		
Charles MERIAUX	Directeur Faculté SHAP	X		
Guillaume PENEL	Doyen FSSEP			Abs - Excusé(e)
Thomas PETIT	Directeur FC			Abs - Excusé(e)
Guy REUMONT	Directeur Polytech			Abs - Excusé(e)
Pierre -Marie ROBERT	DGS			Abs - Excusé(e)
Julien ROCHE	Directeur SCD			Abs - Excusé(e)
Christophe VUYLSTEKER	Doyen FST		Mme Cristini	
Francois WAUQUIER	Directeur IUT A		M.Devlaminck	
Francois ZALIK	Directeur Direction Scolarité	X		